

Rapport de la commission de la sécurité du 12 décembre 2017

Rapporteur : Johan MARTENS

M 253 - 17.09 POUR UNE POLICE DE PROXIMITÉ PERFORMANTE

M. AMBROSIO, motionnaire (MCG), propose un service à la population au travers des APM, qui devraient être sur le terrain et non dans un seul poste, difficilement accessible à une population à mobilité réduite ou sans moyen de transport. Le souhait est donc de pouvoir mettre à disposition un outil supplémentaire pour élargir le service et offrir certaines prestations que l'on trouve dans un poste de police, telles que médailles de chiens ou autorisations parentales.

Ce projet implique d'investir dans l'achat d'un véhicule, équipé de moyens techniques, qui pourrait s'introduire dans les patrouilles, et permettre aux APM de s'arrêter dans certaines zones. La motion est ancrée dans une volonté d'offrir un service à la population.

Un commissaire (SOC) estime que ce type de service, tout à fait louable, ne pose aucun problème mais, s'agissant notamment du coût et de la gestion, il pointe une mise en œuvre délicate, considérant que le nombre actuel d'APM serait insuffisant.

M. CHEVALIER, responsable du service de la Sécurité, donne un complément d'information portant sur le travail qui est déjà réalisé par les APM. D'importantes actions de proximité existent déjà au travers d'une présence visible sur le terrain. En l'état, l'effectif ne sera pas augmenté avant la construction des nouveaux quartiers.

Le travail réalisé au sein du véhicule serait identique à celui qui est actuellement déployé sur le terrain par les agents, hormis les tâches administratives. M. CHEVALIER précise par ailleurs que les autorisations parentales n'en font plus partie. La priorité est de choisir un meilleur emplacement de poste, la localisation actuelle offre peu de visibilité et est difficilement accessible en transports publics. Dans le cadre d'un déplacement de poste, un élargissement des horaires pourrait être envisagé.

Pour M. APOTHELOZ, Conseiller administratif, la population préfère les rencontres de terrain à une police de quartier, mais adhère au constat sur l'emplacement actuel du poste. Le déménagement de l'actuelle bibliothèque de Châtelaine dans le futur Centre culturel pourrait permettre l'intégration du poste dans ces locaux prochainement libérés. La motion présentée est intéressante, mais il rejoint les préoccupations évoquées quant à une meilleure définition du contexte de mise en œuvre.

Un commissaire (PLR) demande que le point 3 de la motion relatif au budget 2018 soit supprimé, car il n'est plus adéquat temporellement. De plus, la commission du génie civil devrait étudier la question d'un usage polyvalent du véhicule.

Une commissaire (VERTS) comprend l'idée d'un service pour répondre à certains besoins, mais le seul service potentiel concernerait, à ce stade, la délivrance des médailles pour chiens. Pour cette commissaire, cette seule prestation ne peut suffire ; il faut définir clairement les besoins avant tout achat de véhicule.

Un commissaire (MCG) estime qu'un déménagement du poste ne résoudra pas la question de l'accessibilité, le même problème se posera pour des résidents situés sur d'autres zones de la commune. Ce dispositif répondrait mieux aux besoins d'une population peu mobile. L'idée mérite d'être étudiée profondément avant d'être définitivement écartée.

M. APOTHELOZ suggère donc à la commission de soumettre une demande au Conseil administratif, afin que celui-ci effectue un travail plus approfondi sur le dispositif, pour présentation d'un rapport incluant également une analyse chiffrée. Il confirme que le point 3 de la motion est à supprimer. Il relève que d'autres services pourraient être intéressés par la délivrance de prestations décentralisées.

Le Président précise que le vote se fera sur la base d'un remaniement de la motion, puisque le point 3 sera supprimé.

Les commissaires sont invités à se prononcer sur l'amendement ci-après :

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1 *rendre un rapport sur un concept de police de proximité au moyen d'un véhicule, afin d'offrir à la population un service de proximité pour les différentes prestations offertes par la Police municipale et d'autres services ;*
- 2 *chiffrer les coûts de l'opération.*

L'amendement à la motion M 253 - 17.09 est accepté à la majorité, soit par 7 OUI (3 SOC, 4 MCG), 2 NON (1 VERT, 1 PLR) et 2 ABST (1 SOC, 1 PDC-PBD-VL).

VOTE :

La motion M 253 – 17.09, Pour une Police de proximité performante, amendée, est acceptée à la majorité, soit par 7 OUI (3 SOC, 4 MCG), 2 NON (1 VERT, 1 PLR) et 2 ABST (1 SOC, 1 PDC-PBD-VL).